



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 FR7200669 : Vallon de la Sandonie

Mardi 13 février 2024

À la mairie de Paussac et Saint Vivien

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Géry DENIS, maire de Paussac-et-Saint-Vivien, accueille les participants venus nombreux. M. Nicolas PLATON, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, se présente et ouvre la réunion. Celle-ci débute par un tour de table de présentation des participants, puis Cyrille GOUAT, animateur du site, donne l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, l'étude du Comité départemental de Spéléologie sur le gouffre de Paussac et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

M. GOUAT fait un rappel sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2004, après quoi plusieurs phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 672 ha et 3 communes : Paussac-et-Saint-Vivien, Saint-Just et Mareuil-en-Périgord (à la suite de la fusion de la commune de Léguillac de Cercles). Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces

à caractère patrimonial du site sont également présentées, ainsi que les enjeux de reconquête paysagère en lien avec la fermeture du milieu.

Animation du site :

Le **programme d'animation** du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté par M. GOUAT, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un **bulletin d'information** sur le site doit être conçu et publié en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, l'étude sur le gouffre de Paussac, sensibilisation...), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : vallon-de-la-sandonie.fr

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été mis à jour en 2023, et la redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Il est proposé aux communes de relayer le lien vers ce site sur leurs propres sites internet.

Deux plaquettes d'information sur le site devraient être créées en 2024. La première donnera une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présentera les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. M. GOUAT précise que ces plaquettes pourraient être relayées dans les communes du site. La question du financement de l'impression des plaquettes est posée : il est précisé que si la création des plaquettes est financée par Natura 2000, le CEN n'a pas de financement spécifique pour leur édition. Aussi, si des impressions devaient se faire, ce serait sur les fonds propres du CEN.

Deux **réunions publiques ciblées** devront être organisées les deux prochaines années. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions. M. Philippe BROUSSE de la Chambre d'agriculture de la Dordogne, et habitant local, indique qu'il serait judicieux d'adosser une telle réunion sur les activités locales : il cite en particulier l'association de randonnée de Paussac, ou le café associatif de Léguillac de Cercles.

Un **article** devra également être publié dans la presse en 2024 à propos du site Natura 2000. Divers sujets pourraient être abordés.

Une **animation grand public** aurait dû se tenir le 2 septembre en nocturne, avec une chasse aux papillons de nuit et une écoute des chauves-souris grâce à un détecteur à ultrasons. Celle-ci a dû malheureusement être annulée en raison de prévisions météo défavorables. En revanche, une animation est prévue le **26 mai 2024**. Il s'agira d'une randonnée dans le site, pour découvrir la diversité de ses milieux naturels et des espèces qui le peuplent. Cette animation se tiendra dans le cadre de la fête de la Nature, et en collaboration avec la Communauté de communes du Périgord ribéracois (CCPR). Cette dernière organisera une autre randonnée le 25 mai, autour du site voisin des Coteaux de la Dronne.

2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de **recensement des propriétaires** de parcelles au sein du site Natura 2000 qui a été fait en 2023. Ceux qui possèdent des parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. GOUAT présente le projet de **contrat Natura 2000** pour la restauration et l'entretien des pelouses calcaires sur des parcelles de la commune de Saint Just, qui présentent une flore et une faune d'une grande richesse patrimoniales. Ce contrat qui aurait concerné 7 ha de HIC aurait consisté en de la restauration et de l'entretien mécaniques, ainsi que du pâturage. Dans cette optique, le CEN avait proposé à la commune de Saint Just la signature d'un bail emphytéotique sur les parcelles concernées, afin de pouvoir porter ce contrat et sécuriser les actions dans le temps. Ce bail a été refusé par la commune. Le projet d'un parc photovoltaïque au sol sur ces parcelles est évoqué. M. Denis FAYAUD, adjoint à la mairie de Saint Just explique que celui-ci a été abandonné par le porteur de projet. M. GOUAT renouvelle la proposition du CEN de travailler pour la préservation de ces parcelles à travers un contrat Natura 2000. M. Vincent LABOUREL, du CEN Nouvelle-Aquitaine, et référent sur ce territoire, indique qu'il serait judicieux de rencontrer le conseil municipal pour lui présenter le projet. M. FAYAUD relaiera cette proposition au maire.

M. Philippe PONCELET, propriétaire au sein du site, explique que certaines de ses parcelles ont été placées en zone à urbaniser lors de la révision récente du PLUi de la CCPR. Ces parcelles pourraient abriter des HIC de pelouses sèche et il s'étonne donc d'une telle décision. M. DENIS précise que la commune de Paussac et St Vivien a demandé que cette parcelle repasse en zone agricole. Il est précisé que le PLUi est normalement soumis à évaluation d'incidences Natura 2000, pour éviter toute incidence négatives des aménagements futurs sur le site. En conséquence, un permis de construire éventuel sur ces parcelles n'y serait pas soumis. Il est convenu de rediscuter de ce sujet en aval de la réunion avec le propriétaire et les services de la CCPR.

Le sujet d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Grand-Brassac, et situé à 1 km à vol d'oiseau du site est abordé. Une étude d'impact et une **évaluation d'incidence Natura 2000** ont été faites, sans consultation de l'animateur du site. Une enquête publique est en cours. Ce projet s'étendrait sur 16 ha, parmi lesquels des habitats de pelouse sèche, et peut servir de site de nourrissage aux chauves-souris du site. Il est indiqué que l'évaluation d'incidence a conclu à des « Incidences résiduelles très faibles à nulles ». Les deux membres de la DDT qui sont présents expliquent qu'un avis négatif a été donné par la DDT sur ce projet, notamment en raison d'une sous-évaluation des enjeux naturels. La DDT considère que les impacts résiduels du projet sont forts et demande qu'un autre site soit choisi pour ce projet ou qu'une dérogation « Espèces protégées » soit demandée.

3- Suivi du site et du DOCOB

Les résultats du suivi des populations de chiroptères sont présentés. M. GOUAT rappelle qu'il n'y a plus de population reproductrice sur le site depuis 2016, sans que les raisons précises de cet abandon soient connues. Un important dérangement pourrait en être la cause, comme cela a été le cas sur d'autres sites de reproduction de chiroptères par le passé. Les résultats du dernier comptage sont donnés : en particulier, 747 murins à oreilles échancrées et 76 grands rhinolophes ont été comptés lors du passage du 18/01/2024. La population de murins à oreilles échancrées présente une tendance de long terme à la hausse sur le site, tandis que celle de grands rhinolophes reste relativement stable. Il est rappelé que ce site est intégré au programme de suivi des chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-

Aquitaine, puisque l'échelle régionale est l'échelle pertinente pour suivre les tendances de population des chauves-souris.

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité. Le travail de recensement des données naturalistes a permis de mettre en évidence la présence 3 espèces d'intérêt communautaires encore inconnues sur le site : le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le vertigo des moulins (*Vertigo moulinsiana*). Si les deux autres espèces étaient probablement déjà présentes sur le site auparavant et simplement inconnues, il s'agit d'un retour pour la loutre puisque cette espèce était très menacée il y a quelques décennies, mais tend maintenant à reconquérir les cours d'eau français grâce aux mesures qui ont été prises pour sa protection. De nombreuses autres espèces patrimoniales ont été mises en évidence au sein du site, parmi la faune (16 espèces) ou la flore (13 espèces) : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Ce travail doit maintenant être validé par la DREAL et le Muséum national d'histoire naturelle.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est donné. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et les structures gestionnaires que sont la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC est donné.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par seulement deux d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Sur le territoire autour du site, 8 diagnostics ont été effectués et 6 agriculteurs ont contractualisé des parcelles. L'autre PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Aucune contractualisation n'a été faite dans le secteur.

Les perspectives pour la campagne 2024 sont données, avec un budget qui ne sera connu qu'au mois de mars. M. BROUSSE alerte la Région sur la répartition régionale très inégale des budgets MAEC avec des territoires qui absorbent beaucoup de financement au détriment d'autres comme la Dordogne.

Étude sur les gîtes à chiroptères

Mme Chloé GOMBAULT, du Comité départemental de Spéléologie de la Dordogne (CDS 24) présente maintenant l'étude qui a été réalisée pour comprendre le comportement des paramètres climatiques du gouffre de Paussac, et voir à plus long terme si un lien peut être fait entre les variations climatiques au sein des grottes et l'évolution des populations de chiroptères. Elle présente le protocole puis les résultats. Les variations de température sont très faibles, avec 3 périodes de comportements différents selon les saisons. Les variations du niveau d'eau au fond du gouffre sont quant à elles fortes (elles atteignent 7 m de hauteur) et très liées aux précipitations, avec de fortes réactions en période hivernale.

et un niveau constamment bas en période estivale. Il n'y a en revanche pas de variation de l'hygrométrie avec une saturation à 100 % tout à long du suivi.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Divers sujets autour du site Natura 2000 sont maintenant évoqués.

Dans un premier temps, la compensation du contournement routier de Bourdeilles, portée par le Département, est présentée. Ce projet aura une faible incidence négative sur les chiroptères, qu'il convient de compenser. Dans cette optique, le Département a conclu un bail emphytéotique avec la propriétaire de la parcelle où se trouve l'entrée du gouffre de Paussac et a également pu acheter une parcelle voisine. L'objectif est celui de la sécurisation du site, avec sa probable fermeture au public pour éviter le dérangement des chauves-souris, très sensibles en période d'hibernation. M. Sylvain WAGNER du Service des Milieux naturels et de la Biodiversité du département de la Dordogne, rappelle qu'une zone de préemption avait été définie par le département depuis une quinzaine d'années autour du gouffre, et que des études techniques seront nécessaires pour préciser la nature des travaux. Une convention sera passée en ce sens avec le CEN. Mme GOMBAULT du CDS 24, explique que le gouffre ne présente pas d'enjeu pour les spéléologues car il présente peu de possibilités d'exploration et est assez excentré. En revanche, elle rappelle la forte fréquentation du site par les locaux, et souhaite la pose d'un panneau pour sensibiliser le public qui peut pénétrer dans la grotte sans être conscient du dérangement qu'il occasionne. Un tel panneau pourrait décourager la majorité des gens de se rendre dans le gouffre en période sensible. Elle évoque également la question de la sécurité pour ce site très accessible et néanmoins dangereux. Mme Audrey LAGAUDE de la CCPR confirme la forte fréquentation par les locaux. M. WAGNER souligne l'importance de l'accompagnement de cette fermeture, pour améliorer son acceptation locale, avec possiblement l'organisation de réunions publiques.

Le sujet des assecs de la rivière Sandonie est maintenant évoqué. Il semble que ceux-ci soient plus fréquents qu'auparavant, d'après les témoignages des locaux. Il est mis en avant le fait que cela peut porter atteinte à plusieurs espèces ou habitats d'intérêt communautaire du site qui sont liés aux cours d'eau ou aux zones humides. M. Pierre-Antoine HOSPITAL du Syndicat de rivière du bassin de la Dronne (SRBD) explique que le même phénomène est observé sur la rivière voisine du Boulou. Deux explications peuvent être apportées : les sécheresses à répétition des dernières années, et les prélèvements d'eau peut-être trop importants. Sur le cours de la Sandonie, on connaît 2 failles qui sont à l'origine de pertes et de résurgences. La question de la gestion de la ressource en eau est complexe. M. HOSPITAL évoque le travail de deux stagiaires du SRBD sur le sujet, ainsi que du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières). Les discussions portent sur les difficultés d'approvisionnement en eau potable des communes, et sur les différents forages ou captages existants dans le secteur. L'existence de forages privés non déclarés et difficiles à contrôler est évoquée. Il ressort qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur ce sujet complexe, particulièrement en milieu karstique où les circulations d'eau souterraine sont difficiles à appréhender, en prenant en compte l'ensemble des enjeux (eau potable, biodiversité, etc.) et des acteurs, sur un large territoire autour de l'Euhe, de la Sandonie et du Boulou. En particulier, le syndicat d'eau potable pourrait être convié au COPIL du site pour aborder le sujet.

Ensuite, le sujet de l'exploitation forestière est abordé. En effet, une coupe rase d'environ 2 ha a été constatée au sein du site. Si elle n'était pas soumise à évaluation et ne portait pas sur des HIC, ce type de coupe préoccupe localement. M. GOUAT rappelle l'importance des massifs forestiers au sein du site (> 30 % de la superficie), et note la présence de forêts présumées anciennes, dont certaines pourraient être matures et constituer des vieilles forêts riches en biodiversité. M. Serge LASTERE, de la SEPANSO

Dordogne, rappelle l'importance des forêts et de leur prise en compte dans les différentes politiques locales. Il regrette que le site Natura 2000 ne les protège pas d'avantage et met en avant le besoin d'information aux propriétaires quant aux bonnes pratiques forestières à adopter pour préserver la biodiversité. M. Maxime COSSON du CEN rappelle que la charte du CRPF (Centre national de la Propriété Forestière) préconise de faire une évaluation d'incidence Natura 2000 pour tout prélèvement de plus de 50 %. Cette préconisation n'est cependant que rarement suivie. M. Cédric DEVILLEGER du PNR Périgord-Limousin indique qu'il y a probablement des enjeux autour des chiroptères dans les boisements du site. Cependant, aucune étude n'a été menée en ce sens, les données disponibles concernant uniquement le gouffre ou des cavités voisines. Des études complémentaires mériteraient d'être menées. La Charte Natura 2000 pourrait constituer un bon outil pour protéger les boisements du site : si son adhésion reste volontaire, elle peut en revanche constituer un bon moyen de communication sur le sujet. La Charte du site est cependant très vieille et nécessite une mise à jour. Des préconisations sur la gestion forestière pourraient donc y être intégrées, avant de la proposer aux propriétaires ou aux exploitants forestiers.

Enfin, la CCPR porte un projet de boucle de randonnée de 18 km entre les vallées du Boulou et de la Sandonie, qui concernerait donc en partie le site Natura 2000. Elle utiliserait les sentiers existants, afin de mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti.

Conclusion

M. GOUAT clôt la réunion vers 12h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Paussac est remerciée pour avoir accueilli la réunion.



M. Nicolas PLATON
Président du CoPil du site du Vallon de la Sandonie

